

LE MOT DU MAIRE

L'année 2017 s'en est allée. 2018 pointe son nez avec son cortège de résolutions, de perspectives au niveau personnel ou professionnel, ses changements ...

Le changement annoncé pour la collectivité sera la suppression progressive de la taxe d'habitation. Comme la taxe foncière, elle est calculée sur la valeur locative du bien. La valeur de base a été calculée à partir des conditions du marché locatif en 1970. Elle a évolué en fonction du taux de revalorisation annuel voté par l'Etat et éventuellement des travaux d'aménagement effectués dans la maison. Pour la commune d'Arsac cela représente une recette annuelle de 145 000 €. Espérons pour la collectivité que cette somme sera intégralement compensée par L'Etat.

La situation financière de la commune est bonne. Nous finissons de rembourser encore un emprunt cette année. Nous réalisons les gros investissements les uns après les autres, en prenant le temps de rechercher toutes les sources de financement possibles afin de diminuer au maximum la part communale. C'est un travail de montage de dossiers lourds et complexes, mais par exemple pour le projet bar restaurant nous avons bénéficié des aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Com d'Agglo.

Les travaux du bar-restaurant sont en bonne voie. Nous n'avons pas de retard sur le planning. L'ouverture est prévue pour début avril. Nous travaillons sur le projet avec le futur gestionnaire depuis presque le début de la conception des plans. M EXBRAYAT Cédric, cuisinier de formation, a une solide expérience du métier. Il a pu nous démontrer son savoir faire lors du repas des anciens qui a été très apprécié.

Dans la continuité du bar restaurant nous avons acheté la maison d'habitation attenante. Nous l'avons aménagée afin que M. FAURE Alexandre, ostéopathe, puisse installer son activité. Nous comptons sur vous pour consolider sa patientelle. A l'étage nous disposons de locaux spacieux dont on pourrait imaginer qu'ils soient occupés par un autre professionnel en exercice libéral. La salle d'attente pourrait être mutualisée. Parlez en autour de vous.

2017 a été l'année de la révélation du talent d'un de nos administrés issu d'une famille bien connue sur la commune. Il s'agit de Gabin BENOIT-FAISANDIER qui a décroché le titre de meilleur apprenti boucher de France. Aujourd'hui il se prépare pour concourir au niveau Européen les 27 et 28 février 2018 à Paris. Nous sommes fiers de lui et lui apportons tous nos encouragements pour la réussite dans cette nouvelle compétition.

Vous trouverez dans les pages suivantes le bilan des travaux réalisés et en projet pour 2018. Le plus important sera le projet d'aménagement du bourg d'Arsac et de la Terrasse. A Arsac il est prévu de refaire les places de l'Eglise, du Planet et du Reinage. Nous souhaitons redonner un coup de jeune à ces différents espaces. A la Terrasse, nous envisageons de faire un trottoir le long de la départementale à la fois pour sécuriser les piétons et faire ralentir les véhicules qui passent à des vitesses excessives.

2018 sera vraiment une belle année pour notre commune avec ces nouvelles installations. Cette dynamique pourrait encore se renforcer avec la perspective d'acheter les bâtiments qui sont dans la continuité du Bar restaurant.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018. Vœux de bonheur et santé à vous tous.

Th MOURGUES

Les travaux sur la commune

La nouvelle aire de stationnement :

Dans le cadre de l'aménagement du bourg et afin d'en rendre l'entrée plus agréable, une aire de stationnement temporaire a été créée en face de la boulangerie.

Cet aménagement permet le stationnement d'environ 10 voitures en toute sécurité et est particulièrement apprécié lors des grandes manifestations au sein du village.

Par ailleurs, le revêtement permet une meilleure filtration des eaux de pluie et évite ainsi les ruissellements importants.

Le Bar Restaurant :

A ce jour, l'avancement des travaux suit son cours en fonction du planning établi. Les cloisons ont été montées, la pose du carrelage est en cours. Si le calendrier continue à être respecté, l'ouverture pourrait avoir lieu en avril 2018.

Le cabinet d'ostéopathie :

L'appartement mitoyen au bar a été rénové. Le rez de chaussée devient un cabinet d'ostéopathie. Alexandre FAURE, ostéopathe, s'est installé sur la commune depuis le 8 janvier. L'entrée du cabinet se fait du côté de la route du Monastier.

Vous pouvez le contacter au **06.21.80.15.11**.



Un nouvel élu au conseil municipal

Serge CHABANON a obtenu une mutation professionnelle en outre-mer en septembre dernier et a démissionné de son poste de conseiller municipal. Conformément aux résultats des élections municipales de 2014, il a été remplacé par Laurent GENDRE, enseignant en lycée, qui habite à Rohac.



Inauguration du City Park

Le 24 juin dernier a eu lieu l'inauguration du City Park organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. L'animation de la matinée a été assurée par l'association Velay Roller et par Production Directe. Des démonstrations de skate, de rollers, de hip hop ainsi que des quizz musicaux se sont enchaînés toute la matinée. Un apéritif était ensuite offert par la Municipalité.

Les membres de la caisse locale du Crédit Agricole présidée par Monsieur Allemand remettaient un chèque de 300 € pour leur participation à l'organisation de cet événement dans le cadre des actions d'initiative locale. On notait également la présence des entreprises intervenues sur ce projet : Entreprise SAGNARD (Arsac-en-Velay), Entreprise COLAS (Polignac) et GAME PLAY ENJOY (Saint Germain Laprade).

Dans le courant de l'après-midi, un grapheur terminait la décoration de l'abri jouxtant le City Park (dont les murs avaient été préparés par les membres du CMJ) avec un message prônant le respect et le partage.

Cet équipement est utilisé par les jeunes de la commune ou à l'occasion de manifestations se déroulant à la salle polyvalente. Il est aussi apprécié des enseignantes et des intervenants sur les TAP qui peuvent utiliser cet espace pendant les temps d'activité physique ou de motricité pour les plus jeunes.

Nous rappelons que la qualité d'utilisation de cet espace est dépendant du respect des lieux et des consignes de sécurité.



Le repas des aînés



Le samedi 11 novembre la municipalité recevait les personnes de la commune de plus de 70 ans à la salle polyvalente autour d'un repas préparé par Cédric Exbrayat, futur gérant du bar restaurant installé prochainement sur la commune.

Ce repas a été très apprécié par les 106 convives parmi lesquels on comptait également les employés communaux et les membres du conseil.

Loisirs et Bien Etre



Un groupe d'une dizaine de personnes se retrouve un jeudi sur deux à partir de 14 heures pour discuter, jouer aux cartes ou à des jeux de société (Scrabble ...) et déguster quelques douceurs. Ils n'attendent que vous pour étoffer le groupe.

Après la trêve des confiseurs, les rencontres ont repris tous les 15 jours **depuis le jeudi 18 janvier 2018 à 14 heures à la salle des associations de la Mairie.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Martine HOCQUET au 07.87.95.10.53 ou au 04.71.02.19.18.

Le pot de fin d'année avec les employés communaux



Comme chaque fin d'année, le conseil municipal a souhaité réunir les employés communaux ainsi que l'équipe de l'ESAT de Meymac qui intervient pour le ménage des classes élémentaires.

Vendredi 22 décembre, un pot était organisé à la salle des associations de la Mairie. Les élus prenaient la parole pour remercier chaque employé de leur investissement que ce soit sur les travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, dans le quotidien des enfants à l'école durant les temps de classe et les temps périscolaires (garderie, cantine et TAP) ou dans le service aux administrés via le secrétariat de Mairie et l'Agence Postale Communale.

Les interventions des travailleurs de l'ESAT étaient également saluées pour leur qualité et la bonne coordination avec les employées communales de l'école.

Gym Douce



L'équipe de Gym Douce vous invite à les rejoindre pour entretenir votre forme chaque vendredi de 9 heures à 10 heures à la salle polyvalente.

Les cours sont donnés par un éducateur sportif diplômé qui s'adapte à la condition physique des participants dans une ambiance sympathique.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Martine HOCQUET au 07.87.95.10.53 ou au 04.71.02.19.18.

Concours de photos

Nous travaillons actuellement à la rénovation du site internet de la commune. Pour que la navigation soit plus agréable et permette aux personnes extérieures de se faire une idée de l'environnement, nous avons besoin d'intégrer des photographies.

C'est pourquoi nous lançons **un concours photos ouverts à tous**. Les participants auront des thèmes imposés (sites remarquables de notre commune) et pourront également concourir avec des photos de tout autre élément de la commune (paysage, détail).

Un jury se réunira pour décerner des prix dans les 2 catégories. Les photos feront l'objet d'une exposition le week-end de la vogue.

Toutes les photos qui nous parviendront seront susceptibles d'être utilisées pour le site Internet, elles seront libres de droit.

Les photos devront nous parvenir pour le 15 mai 2018.

Si vous êtes intéressé(e), une fiche d'inscription sera à disposition à la Mairie à partir du 1^{er} février 2018.

Numérotation des maisons

Le recensement des plaques numérotées déjà présentes sur les maisons et le relevé de l'adressage des habitations de la commune sont sur le point d'être terminés. Nous allons procéder à l'attribution de numéros suivant les règles d'usage et acquérir les numéros manquant. Ensuite, les habitants seront informés du numéro qui leur est attribué et la plaque sera posée.

Non seulement la précision d'adressage est importante pour les secours et les livraisons, mais il apparaît que si la commune venait à être équipée de la fibre optique, la numérotation des habitations serait une nécessité.

Un logo pour la commune

Depuis plusieurs mois, la commune cherchait à se doter d'un logo qui permettrait d'identifier rapidement les documents administratifs et tout autre support de communication.

Le Conseil Municipal des Jeunes a débuté une réflexion l'an dernier et il a été décidé de faire appel à la section de technicien supérieur « Communication » du lycée Saint Jacques de Compostelle.

Suite à la présentation de la commune et de ses atouts par des membres du conseil municipal, les étudiants ont travaillé en binôme et ont présenté 15 épreuves. Le conseil municipal des jeunes a étudié chaque projet en émettant des remarques et a ainsi sélectionné plusieurs dossiers. De son côté, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les élus ont pris connaissance de l'ensemble des dossiers et des retours faits par les membres du CMJ, et le choix s'est porté sur 6 épreuves. Les étudiants concernés retravaillent les projets et les présenteront aux membres des deux conseils afin qu'un choix définitif puisse se faire.



Vallée de Magnore

Le site de la vallée de Magnore a été reconnu Espace Naturel Sensible (ENS). Le périmètre concerne la vallée de Magnore, son ruisseau ainsi que les trois édifices volcaniques et les affleurements argilo-marceux (Mont-St-Maurice, Rocher de Faure, Mont Chouvet), site essentiellement constitué sur des parcelles privées.

En 2015-2016, dans le cadre de sa politique ENS, le département a demandé au conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne de réaliser une première phase d'études diagnostic. Cette phase de diagnostic est complétée en 2017 sur le volet cours d'eau par la Fédération de Pêche et le Service Technique Assainissement du département (SATESE). Suite à cela le département a mandaté la SCOP Dialter (SCOP spécialisé dans le dialogue territorial) pour mener un processus de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants afin de co-construire des propositions pour la gestion du site.

Un groupe de travail s'est donc mis en place pour faire ressortir les besoins. Une visite, le long du cours d'eau a été organisée pour favoriser les échanges et la connaissance des lieux. Courant février le groupe devra faire des propositions qui seront soumises au Département qui statuera sur leur mise en œuvre dans le cadre de politique ENS.

Dans le cadre de la démarche, la volonté est aussi de prendre en compte et de valoriser les savoirs et les pratiques locales. Des photos, vidéo et collectes des savoirs qui permettront ensuite au Département de communiquer sur la richesse de cet environnement.

Services de l'Agglo

- Aides financières pour les artisans / commerçants situés en centre bourg ou en zone rurale

Pour qui ? Sont éligibles à ce dispositif les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers et les entreprises commerciales et de services inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

Quelle aide ? Le montant de l'aide peut atteindre 35 % pour un montant d'investissement de 2 500 € à 75 000 € H.T. pour rénover la boutique (accessibilité, éclairage, décoration ...), investir dans du matériel pour développer leur activité (investissements matériels, économie d'énergie, sécurité ...) ou créer une entreprise.

Comment ? Renseignements auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie au 04.71.09.90.00 ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat au 04.71.02.34.56.

- OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) initialement prévue pour une durée de 3 ans, a été prolongée pour une année.

Cette opération vise à réhabiliter l'habitat existant (de plus de 15 ans) afin d'améliorer l'attractivité résidentielle du territoire. Elle permet pour les propriétaires privés, occupants et bailleurs, qui engagent des travaux sur leur logement de bénéficier d'aides financières.

Pour être éligibles, les travaux doivent être réalisés par des professionnels (fourniture et pose des matériaux). Un état des lieux du logement doit être réalisé au préalable par l'animateur dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention : il est donc important de ne pas engager de travaux !

L'intervention de l'équipe d'animation est gratuite (visite du logement, estimation des travaux suivant le cas, calcul du potentiel financement, aide au montage des dossiers auprès des financeurs ...).

Les travaux finançables sont :

- Réhabilitation du logement dégradé ou très dégradé
- Travaux d'amélioration énergétique (Programme « Habiter Mieux »)
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile des occupants

L'opération se termine en Mars 2018.

Pour toute information, la Société Publique Locale (SPL), animateur de l'opération, est à votre disposition, sans engagement, les jeudis matin de 10 h à 12 h à la Maison des Projets située 34 rue Pannessac au Puy en Velay au 04.71.02.52.52 ou par mail contact@splvelay.fr.

- Taxi Tudip : Un service sur mesure pour se rendre au Puy-en-Velay au prix d'un ticket de TUDIP

Le samedi matin en semaine paire et le samedi après-midi en semaine impaire

Itinéraire et horaires :	Matin	Après-midi
La Terrasse (abri bus du centre du village) :	8h30	14h
Arsac (place de l'église) :	8h33	14h03
Le Puy-en-Velay (Michelet) :	8h50	14h20
<u>Retour</u> (départ de la place Michelet) :	12h	17h30

- **Réservation avant le vendredi 12h** à la boutique TUDIP : 04.71.02.60.11

ETAT-CIVIL 2017

NAISSANCES (11) :

BARALDI Maxence : 12/07/17
COUDERT Lilou : 23/11/17
COULAUD Bastien : 01/04/17
GAILLARD Séréna : 19/06/17
ISSARTEL Tom : 17/10/17
LANGLOIS Axel : 09/04/17
LA GRECA Elyo : 26/11/17
LARGERON Arthur : 11/08/17
MINGEAU Louis : 28/05/17
SAUGUES Alexis : 16/08/17
SENAC Lucas : 05/03/17

MARIAGES (7) :

BARRET Jérôme – CORDAT Maryline : 29/04/17
IMBERT Mathieu – RAYNAUD Lise : 13/05/17
PELLISSIER Kévin – ALLIROL Mylène : 27/05/17
BLANC Victor – BLANC Carole : 17/06/17
LENG Chork – FOURNERIE Laetitia : 09/09/17
SÉNAC Matthieu – ROCHETTE Ludivine : 21/10/17
FALGERE Laurent – LOHEZ Marie-Laurence : 28/10/17

DECES (5) :

NICOLAS Eugénie : 03/02/17
FOURNERIE Eliane : 10/03/17
PORTAL Albert : 12/04/17
BAY Maria : 01/06/17
CORDAT Eugénie : 13/12/17

Infos Pratiques

ASSISTANTE SOCIALE

Pour contacter Madame Marion BARTOLOZZI assistante sociale du secteur, vous pouvez joindre son secrétariat au 04.71.07.44.09. Elle assure des permanences sur rendez-vous le mardi matin à la Mairie de Blavozy et le jeudi matin à Coubon.

AIDE CLSH

Si vos enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement, vous pouvez prétendre au versement d'une aide accordée par la municipalité à hauteur de 1 € par demi-journée et par enfant dans la limite de 36 journées par an. L'imprimé de demande est disponible au secrétariat de Mairie.

CONSEILS GENDARMERIE

Afin de pouvoir retrouver les objets volés, la gendarmerie conseille de prendre en photos les plaques d'identification des véhicules et des matériels en votre possession (tronçonneuse, matériels électro-portatifs ...). En effet, ces éléments peuvent permettre aux services de gendarmerie de retrouver les objets.

Prochains Rendez-Vous

- Dimanche 4 février :** **Concours de belote** de l'association des habitants des Boiroux à 14 heures 30
- Samedi 10 février :** **Représentation théâtrale** de l'association Lou souvassaires de vos arzac à 14 heures 30 et à 20 heures 30
- Dimanche 11 février :** **Tripes** de l'association des habitants d'Arsac à 8 h 30 à l'assemblée du village
Représentation théâtrale de l'association Lou souvassaires de vos arzac à 14 heures 30
- Samedi 17 février :** **Bal** organisé par le comité des fêtes
- Samedi 24 février :** **Maôche** de l'association des habitants des Avits à 19 h 30
- Samedi 3 mars :** **Coq au vin** de l'association des habitants d'Arsac à 19 h 30 à l'assemblée du village
Soirée Rohac Beach organisée par l'association des habitants de Rohac à partir de 20 heures 30 à la salle polyvalente
- Samedi 7 avril
et Dimanche 8 avril :** **21^{ème} édition de Livrévasion**
- Dimanche 6 mai :** **Randonnée de printemps** organisée par l'association des habitants d'Arsac
- Mardi 8 mai :** **Vide grenier** organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Yves Coppens
- Samedi 26 mai :** **Marche gourmande** organisée par l'Association de Rohac
- Samedi 2 juin :** **Représentation théâtrale** par la compagnie « Calibrius »
- Samedi 9 juin :** **Tournoi de football et repas** organisés par l'US Arzac
- Vendredi 22 juin :** **Kermesse** de l'école Yves Coppens à 18 heures

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DU POINT POSTE :

Du Mardi au Samedi 8h30 – 12h00

Tél : 04.71.08.80.94 / Fax : 04.71.08.33.46 / E-mail : mairie-arsac@wanadoo.fr

Site internet : arsacenvelay.fr